



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tremblay-en-France, le 9 juillet 2020

Aéroports de Paris SA

Le Groupe ADP engage des négociations avec les organisations syndicales en vue de procéder aux adaptations du modèle économique et social nécessitées par la crise

Alors que le trafic aérien était jusqu'à présent en croissance quasiment ininterrompue depuis 50 ans, amenant une concurrence accrue entre les grands hubs internationaux, la crise liée à l'épidémie du COVID-19 a conduit à un arrêt brutal du transport aérien. Il est aujourd'hui avéré que le rétablissement du trafic sera très progressif, avec un retour au niveau de celui de 2019 attendu entre 2024 et 2027.

Le Groupe ADP est jusqu'à présent structurellement organisé pour faire face à un développement important de ses activités tant en France qu'à l'international, à travers ses métiers, sa structure sociale, salariale et financière dynamique.

Suite à la pandémie et aux bouleversements durables qu'elle va entraîner, le Groupe ADP doit s'adapter pour passer d'un modèle d'accompagnement de la croissance à un modèle de gestion d'une situation dans laquelle les activités et les investissements seront réduits. Ainsi, le contrat de régulation économique 2016-2020 pour les plateformes parisiennes a été résilié avec l'accord de l'Etat. Le processus d'élaboration d'un nouveau contrat a été suspendu.

Dans ce nouvel environnement opérationnel et financier, les orientations stratégiques du Groupe ADP doivent être revues. Le Groupe ADP se donne trois ans (2021-2023) pour redonner à l'entreprise une possibilité de renouer avec une croissance rentable et durable.

A l'occasion d'un comité social d'entreprise extraordinaire qui s'est tenu le 9 juillet, il a été proposé aux représentants des salariés d'engager des négociations en vue d'adapter le modèle économique et social de la maison-mère ADP SA, en utilisant trois outils prévus par le code du travail, nécessitant chacun un accord majoritaire :

- un accord sur une activité partielle de longue durée (APLD), afin de faire face à une baisse d'activité sur les métiers concernés ;
- un accord de performance collective (APC), afin de préserver l'emploi, de gagner en agilité et de moderniser la relation au travail ;
- un dispositif de rupture conventionnelle collective (RCC) afin d'accompagner les choix de chaque salarié.

En proposant le recours à ces outils, le Groupe ADP fait le choix du dialogue social, de la responsabilité et de la solidarité. L'objectif est de mobiliser toutes les solutions offertes par la négociation sociale pour éviter les pertes de compétences et conserver la compétitivité de notre outil industriel.

Augustin de Romanet, Président-directeur général d'Aéroports de Paris – Groupe ADP, a déclaré :

"Face à une crise exceptionnelle par sa brutalité et son ampleur, nous nous donnons trois ans, jusqu'en 2023, pour remettre l'entreprise sur le chemin de la croissance rentable et durable. Réussir la relance nécessite des efforts partagés de toutes les parties prenantes de l'entreprise. Pour cela, confiant dans l'esprit de responsabilité de chacun, nous souhaitons poser un cadre qui donne toutes ses chances au dialogue social et permettre de préserver l'emploi au maximum."

Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs +33 6 61 27 07 39 – invest@adp.fr

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2019, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 108 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2019, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 700 millions d'euros et le résultat net à 588 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.